

**N° 10/5.09**

**PRÉAVIS N° 10/3.09**

**REPONSE A LA MOTION JEAN-JACQUES AUBERT ET CONSORTS "POUR UN ECLAIRAGE PUBLIC MOINS GOURMAND"**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier ce préavis s'est réunie une fois, le 25 mars 2009. Elle était composée de Mme Valérie MERINO DE TIEDRA, de M. Jean-Jacques AUBERT, motionnaire, de MM. Philippe BECK, Stéphane DEWARRAT, Jean-Jacques REGAMEY et Pierre Marc BURNAND qui remplaçait M. Jean-Hugues BUSSLINGER, ainsi que de la présidente-rapportrice soussignée Claudine DIND.

Le rapport N° 10/3.09 de la Municipalité au Conseil Communal était très précis et clair, aussi la commission a-t-elle estimé qu'il n'était pas nécessaire d'inviter des représentants de la Municipalité à la séance du 25 mars.

## **1 HISTORIQUE**

M. Aubert a développé sa motion le 25 juin 2007, la Municipalité a rendu sa détermination le 29 octobre 2007 en recommandant à notre Conseil de ne pas la prendre en considération, "considérant les efforts déjà entrepris et les mesures qui continueront d'être prises". Le 7 novembre, une majorité du Conseil Communal a décidé de la prendre en considération après que M. Aubert ait décidé de la maintenir car elle allait dans le sens de l'Agenda 21. Le rapport N° 10/3.09 est la réponse de la Municipalité à la motion.

## **2 RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ**

Dans son rapport, la Municipalité a repris une partie des réponses déjà données dans sa détermination du 29 octobre 2007 en les étayant et en les complétant.

Le point 1 "Actions menées à ce jour" et le point 2 "Mesures envisagées pour réduire la consommation d'énergie électrique" prouvent que la Municipalité est consciente de la nécessité d'économiser l'énergie et que les services concernés tiennent compte des diverses recommandations officielles et des progrès technologiques. La plupart des "pistes" proposées par le motionnaire pour économiser l'énergie ont été ou continuent d'être suivies par les services de notre commune. Cinq des commissaires présents le 23 mars avaient aussi participé à la commission N° 12/3.09 "Remplacement de l'éclairage public au Sentier du Moulin" et avaient appris par le chef de service SI que son service suivait de près les progrès technologiques et qu'il devenait toujours plus performant.

Le motionnaire demandait aussi une évaluation de l'éclairage établissant la consommation par kilomètre de route éclairée et par année. La commune a participé à une enquête en ligne soutenue notamment par l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique, la Municipalité estime avoir eu un résultat "plus qu'élogieux", mais reconnaît qu'une économie théorique de 36,8 % est encore possible ([www.efficace.ch](http://www.efficace.ch)).

### 3 DISCUSSION ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

Des commissaires se demandent s'il ne serait pas le moment d'investir pour des mesures anticycliques, d'autres estiment que, au vu des rapides progrès technologiques, Morges ne peut pas se permettre d'aller trop vite, d'autant plus que les rapports coût - énergie grise - économie d'énergie devraient être soigneusement évalués.

Une visite sur le site [www.efficace.ch](http://www.efficace.ch) a montré aux commissaires des résultats "corrects" pour Morges : l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique recommande en effet 8 MWh/km\*an (= par km de route éclairée et par année) pour de petites communes et 12 MWh/km\*an pour des villes de plus de 10 000 habitants. Or, Morges atteint 19 MWh/km\*an, donc encore assez loin de la valeur cible. La commission pense que l'estimation faite par la commune d'une économie de 7% d'ici 2013 sur les 36,8% encore possibles est peu ambitieuse, d'où sa proposition de demander à la commune d'accélérer les recherches d'économie.

Les commissaires reconnaissent l'important travail fait par les services de notre cité de l'énergie, ils se posent cependant la question de l'équilibre entre dépenses et bénéfices pour l'économie d'énergie d'où un second vœu de la commission.

Pour le reste, ils estiment qu'il sera ainsi répondu à la motion Jean-Jacques Aubert et consorts.

### 4 CONCLUSION

La commission constate que la volonté de la Municipalité est de continuer à œuvrer dans le sens des économies d'énergie et qu'un délégué à l'énergie va être nommé. Elle souhaite que la Municipalité accélère la diminution de la gourmandise de l'éclairage public et tienne régulièrement le Conseil Communal informé des économies en coût et en énergie, c'est pourquoi elle propose les deux vœux suivants :

Vœu 1 : Economiser d'ici 2013 plus que les 7% proposés par la Municipalité.

Vœu 2 : Que le Conseil Communal soit informé annuellement, par le rapport de gestion, des économies d'énergie faites et du coût des investissements consentis.

Vu ce qui précède, la commission, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. de prendre acte du rapport de la Municipalité;
2. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion Jean-Jacques Aubert et consorts.

au nom de la commission  
La président-rapporteuse

Claudine DIND

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 6 mai 2009.